

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 16/11/2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 10/11/2020

**Présents** : BRUSSAT ELISABETH, LACHAMP PATRICIA, ROUVIDANTJEAN-LOUIS, DESSIMOND CELINE, ROBIN CHRISTIAN, COINTE GREGORY, CARRE SOPHIE, DAUDUIT CEDRIC, BOURBONNAUX ANTHONY, YVERNAULT STEPHANIE, DOLCEMASCOLO LAURENT, FERRIER HELOISE, MAURIN DANIEL, MARQUES NICOLE

**Absents** : DA SILVA PATRICIA, MARECHAL SYLVETTE, FOUR CINDY  
CHABANAT REMI donne pouvoir à BRUSSAT ELISABETH  
PONCEPT RICHARD donne pouvoir à CEDRIC DAUDUIT

### I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian ROBIN est élu secrétaire de séance.

### III – DÉLIBÉRATIONS

#### **1. Vote à huis clos**

Au vu de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de tenir la séance du Conseil Municipal à huis clos.

#### **2. Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Suite à la récente élection de l'équipe municipale, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Règlement intérieur.

#### **3. Attribution du marché de voirie à la société EIFFAGE**

Suite à l'appel d'offres lancé pour attribuer un marché de travaux de voirie, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la société EIFFAGE. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution du marché à la société EIFFAGE.

#### **4. Demande de subvention DETR, Réhabilitation du Presbytère**

Afin de pouvoir financer le Presbytère, une demande de subvention DETR doit être déposée auprès de la Préfecture, aussi le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer cette demande de subvention.

#### **5. Demande de subvention DSIL, Réhabilitation du Presbytère**

Afin de pouvoir financer le Presbytère, une demande de subvention DSIL doit être déposée auprès de la Préfecture, aussi le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette demande.

#### **6. Augmentation temps de travail poste Adjoint Technique à 30 heures**

Afin de pouvoir compenser les adaptations des postes de travail à l'état d'urgence sanitaire à l'école, il vous est proposé d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique et de le faire passer de 28h à 30h. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique.

#### **7. Accroissement d'activité pour une durée de 6 mois /poste Adjoint Technique**

Afin de pouvoir renouveler le contrat d'un Adjoint technique aux Services Techniques et vu les nécessités de service, il est nécessaire de faire valider au Conseil Municipal la nécessité d'un accroissement d'activités comme motif à contrat. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat d'adjoint technique.

#### **8.Heures supplémentaires**

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'instituer à l'unanimité selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Service</b>
Administrative	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur	Administratif
Technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Technique et Scolaire

#### **9.Transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à la CCEDA**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à la CCEDA.

#### **10.Convention de Fourrière**

Suite au groupement de commandes passé avec la Ville de Clermont-Ferrand, la Convention doit être signée par Madame le Maire concernant les prestations fourrière, aussi le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la Convention avec le prestataire retenu.

#### **11.DM n°1 Budget Base Fonctionnement**

Afin de pouvoir financer plusieurs dépenses de fin d'année, une décision modificative est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **12.DM n°1 Budget Gestion Immobilière**

Afin de pouvoir financer plusieurs dépenses de fin d'année, une décision modificative est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **13. Décision modificative n°2 Commune Investissement/Fonctionnement**

Afin de pouvoir financer plusieurs dépenses de fin d'année, une décision modificative est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **14. Décision modificative n°3 Budget Assainissement**

Afin de pouvoir financer plusieurs dépenses de fin d'année, une décision modificative est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **15-Travaux d'éclairage du Bourg**

Afin de valider le Programme Eclairage Public 2021 du SIEG, éclairage Bourg suite aménagement B.T (Tranche 2), le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis remis par le syndicat.

#### **16-Attribution des subventions**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'attribution des subventions pour les associations de la Commune d'Orléat.

#### **17-Ouverture Ligne de trésorerie**

En attente des subventions de l'Etat (DETR), du versement des prestations de la CAF, des subventions de la CAF pour la réhabilitation pour le Centre Culturel et Sportif, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 €. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie.